



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 mai 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	Mme Fadoua LALOUCH
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLESEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS.

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat et Logement - Commune de Bresse-sur-Tille - Nouveau quartier d'habitat : demande de subvention pour l'élaboration du dossier de création de la ZAC

La commune de Bresse-sur-Tille, qui compte environ 650 habitants, souhaite poursuivre son développement résidentiel sur un secteur de l'ordre de 7 hectares, classé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone AUD (zone à urbaniser opérationnelle).

Situé au sud de la partie actuellement urbanisée, cet espace recouvre le lieu-dit « Le Clair Bois de la Chevrière et du Pesery ».

La commune souhaite urbaniser ce secteur selon un parti d'aménagement cohérent et équilibré afin de réaliser un nouveau quartier d'habitat, avec les objectifs suivants :

- la production de logements favorisant la mixité sociale et générationnelle avec des formes urbaines variées (habitat isolé, accolé, groupé, habitat intermédiaire, petits collectifs) dont la répartition figure dans l'orientation d'aménagement relative à ce secteur incluse au PLU et une programmation diversifiée proposant une gamme complète de produits-logement tant en locatif (a minima 20% de la programmation des nouveaux projets) qu'en accession et primi-accession,
- un parti urbain intégrant les principes du développement durable de type « éco-quartier », notamment en terme d'économie de l'espace, de gestion des eaux pluviales, de mise en oeuvre des énergies renouvelables et d'« accessibilité et qualité d'usage » pour tous.

Par délibération en date du 30 mars 2007, le conseil municipal a décidé d'engager la réalisation de ce nouveau quartier d'habitat dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) compte tenu de la taille de l'opération et de la nécessité de sa maîtrise opérationnelle et de solliciter le cofinancement du Grand Dijon concernant les études nécessaires à l'élaboration du dossier de création de la ZAC Habitat.

A ce titre, la commune a procédé à une consultation pour retenir un bureau d'études.

En application des dispositions d'intervention communautaire, le montant de la subvention s'élève à 11 165,85 €, représentant 80% du coût TTC de l'étude établi à 13 957,32 €

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à la commune de Bresse-sur-Tille, une subvention de 11 165,85 € pour la réalisation de l'étude relative à l'élaboration du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du nouveau quartier d'habitat au lieu-dit « Le Clair Bois de la Chevrière et du Pesery »,
- **d'établir** avec la commune de Bresse-sur-Tille la convention financière, annexée à la présente délibération, précisant les modalités d'exécution de cette décision ;
- **de dire** que le montant de la dépense sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la dite convention de fonds de concours ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 MAI 2008



Pour extrait conforme,
Le Président

Pour le Président,
le vice-Président,

Publié le **19 MAI 2008**
Déposé en Préfecture le



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 15 MAI 2008

Communauté de l'agglomération dijonnaise DIJON, le : **15 05 08** **Commune de BRESSEY-SUR-TILLE**



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 MAI 2008

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
Etude d'un Nouveau Quartier



CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

Entre

la Communauté de l'agglomération dijonnaise représentée par M. François REBSAMEN, Président, dûment habilité par délibération en date du 15 mai 2008,

et

la commune de Bresse-sur-Tille représentée par son Maire, M. Patrick MOREAU,

PREAMBULE

En considération de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé, par délibération du 21 novembre 2003, de mettre en place, au bénéfice des communes, une aide financière pour la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité concernant la création de nouveaux secteurs d'habitat, dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

La commune en assure la maîtrise d'ouvrage. Le soutien financier mobilisé par la Communauté d'agglomération porte sur 80 % du coût TTC de la prestation, avec un plafond de subvention de 30 000 €.

La commune s'engage à associer la Communauté d'agglomération au comité de pilotage en charge du suivi de l'étude réalisée.

Il est prévu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au bénéfice de l'étude portant sur l'élaboration du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté relative au nouveau quartier d'habitat, engagée par la commune de Bresse-sur-Tille, au lieu-dit « Le Clair Bois de la Chevière et du Pesery », d'une superficie d'environ 7 hectares.

Article 2 : Financement

Le coût prévisionnel total de cette étude s'élève à 13 957,32 € TTC. Le montant de l'aide financière de la Communauté d'agglomération, en considération des modalités d'intervention adoptées, est de 11 165,85 €.

Article 3 : Engagement de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

La Communauté d'agglomération s'engage à participer, sous forme de fonds de concours, au financement de cette étude en considération de ses engagements au titre du Contrat d'agglomération et de la délibération du 21 novembre 2003. Le versement de la somme de 11 165,85 € interviendra en deux versements, selon les modalités suivantes :

- 50 % sur justification par la commune de Bresse-sur-Tille de l'engagement de l'étude,
- 50 % sur présentation du rapport définitif de l'étude.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin avec l'établissement du décompte général et définitif de l'opération.

Fait en deux exemplaires originaux
A Dijon, le

Pour la Communauté
de l'agglomération dijonnaise
Le Président,

Pour la commune de
BRESSEY-SUR-TILLE
Le Maire,

François REBSAMEN

Patrick MOREAU